



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 836

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**MOBILITE DURABLE**

**APPEL D'OFFRES OUVERT – MAINTENANCE DES DISPOSITIFS PRIVES ET PUBLICS DE  
CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES DE LA CABBALR (2 LOTS) – SIGNATURE DES  
ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet des prestations de maintenance des dispositifs privés et publics de charge pour véhicules électriques de la CABBALR, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale de 24 mois à compter de la date de notification, reconductible tacitement une fois 24 mois dans les mêmes conditions et décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Maintenance des dispositifs publics de charge pour véhicules électriques, pour un montant maximum de 200 000 € HT par période
- Lot 2 : Maintenance des dispositifs privés de charge pour véhicules électriques, pour un montant maximum de 200 000 € HT par période

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2025, a décidé de retenir les propositions de la société SPIE CITYNETWORKS, ayant son siège social à Saint-Ouen-sur-Seine (93484), 6 rue fructidor TSA20028, jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Maintenance des dispositifs publics de charge pour véhicules électriques, pour un montant de 129 862,70 € HT issu du détail quantitatif estimatif
- Lot 2 : Maintenance des dispositifs privés de charge pour véhicules électriques, pour un montant de 56 231,10 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations de maintenance des dispositifs privés et publics de charge pour véhicules électriques de la Communauté d'Agglomération, pour une période initiale de 24 mois à compter de la date de notification, reconductible tacitement une fois 24 mois dans les mêmes conditions, avec la société SPIE CITYNETWORKS, ayant son siège social à Saint-Ouen-sur-Seine (93484) 6 rue fructidor TSA20028, selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : Maintenance des dispositifs publics de charge pour véhicules électriques, pour un montant maximum de 200 000 € HT par période
- Lot 2 : Maintenance des dispositifs privés de charge pour véhicules électriques, pour un montant maximum de 200 000 € HT par période.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 5.DEC.2025

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



CHRETIEN Bruno

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 8 DEC. 2025

Et de la publication le : - 8 DEC. 2025

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



CHRETIEN Bruno